

## **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE**

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LOUIS MALASSIS ST HILAIRE DES LANDES <a href="mailto:ecole.0350485m@ac-rennes.fr">ecole.0350485m@ac-rennes.fr</a>	<b>mardi 9 novembre 2021 de 18h00 à 20h00</b>
<b><u>Membres présents :</u></b> Représentants de parents d'élèves : Mesdames DEMAREST, MEHEUST, HILAIRE et PERON. Enseignantes : Mesdames BINOIS, MICHEL, ROME, Monsieur BERTRAND (dir.) Madame HAMARD (conseillère municipale, chargée des affaires scolaires) Madame BOULIERE (adjointe au maire en charge des affaires scolaires)	
<b><u>Membres absents excusés :</u></b> Monsieur LE Roux, IEN en charge de la circonscription de Fougères Monsieur HAMARD, maire Mesdames MERIENNE, CALVEZ	

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Ecole :**

- PV juin 2021
- Résultats des élections des représentants des parents d'élèves 2021-2022
- Règlement intérieur du Conseil d'école
- Rentrée 2021
- Protocole sanitaire
- Règlement intérieur de l'école et charte de la Laïcité
- PPMS et sécurité
- Rythmes scolaires
- Actions et projets pédagogiques 2021-2022

#### **Mairie :**

- Travaux et entretien des bâtiments

#### **Questions des parents (à transmettre pour le vendredi 25 novembre au plus tard) :**

# COMPTE RENDU DE LA REUNION

## ECOLE

### 1) PV du 25/06/2021

- Lecture par tous les membres présents du précédent Conseil d'école.
- Le procès-verbal est adopté à la majorité.

### 2) Elections des parents d'élèves 2021-2022

1 liste de 6 parents candidats pour 6 places à pourvoir

Comme il s'agit d'un scrutin de liste : 6 parents élus

Il s'agit de Mesdames MERIENNE, CALVEZ, DEMAREST, MEHEUST, HILAIRE et PERON.

Taux de participation en légère baisse : 68,47 % (76,52 % en 2020-2021 / 62,16% en 2019-20 / 58,49% en 2018-2019)

Nous remercions Mmes MEHEUST et DEMAREST pour leur présence au dépouillement.

### 3) Présentation et rôle du conseil d'école

Voir annexe 1 : le règlement intérieur du conseil d'école

Madame Derennes est présente pour le poste de DDEN sur l'école.

Le DDEN connaît l'histoire de leur école. Il permet d'avoir un rôle de médiation et de coordination entre les enseignants, les parents d'élèves, la municipalité, les services académiques. Ils exercent une fonction de contrôle, de vigilance, de proposition.

### 4) Bilan de la rentrée : effectifs et répartition des élèves, organisation pédagogique et protocole sanitaire

EFFECTIFS ET REPARTITION DES ELEVES		
Cycle 1 Madame Virginie Binois	Cycle 2-3 Madame Virginie Michel	Cycle 2 Monsieur Steve Bertrand
3 TPS	9 CP	7 CE1
10 PS	6 CM1	14 CE2
9 MS	8 CM2	
10 GS		
Total : 29 élèves	Total : 23 élèves	Total : 21 élèves
<b>Effectif total : 74 élèves (au 05/11/2021)</b>		

### Organisation pédagogique

⇒ **Décloisonnement avec les CP : deux après-midi de 13h30 à 14h30 en EPS et questionner le monde avec M Bertrand**

⇒ Les deux ATSEMS sont dantage dans la classe de maternelle cette année à cause du protocole sanitaire qui limite les brassages.

## Protocole sanitaire

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale a établi , en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux (cf annexe) afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées dans les écoles : **niveau 1 / niveau vert** ; **niveau 2 / niveau jaune** ; **niveau 3 / niveau orange** ; **niveau 4 / niveau rouge**.

<b>ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022</b>				
<b>PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT</b>				
Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.				
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
<b>Doctrine d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• <b>Hybridation au lycée selon le contexte local</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• <b>Hybridation pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avec jauge à 50 %</b></li> <li>• <b>Hybridation au lycée avec jauge à 50 %</b></li> </ul>
<b>Protocole sanitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et <b>les élèves à compter du collège</b> (droit commun en extérieur)</li> <li>• <b>Limitation des regroupements importants</b></li> <li>• Désinfection des surfaces fréquemment touchées <b>une fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et <b>les élèves à compter de l'école élémentaire</b> (droit commun en extérieur)</li> <li>• <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire <b>en intérieur et en extérieur</b> pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et <b>par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</b></li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire <b>en intérieur et en extérieur</b> pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et <b>par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</b></li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>
<b>Activités physiques et sportives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pas de restriction</b> à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en <b>intérieur pour les activités de basse intensité</b> compatible avec le port du masque et les règles de distanciation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées <b>uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation</b> de 2 mètres</li> </ul>
<b>Protocole de contact-tracing</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Écoles</b> : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas et poursuite des apprentissages à distance</li> <li>• <b>Collèges et lycées</b> :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance</li> <li>- les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel</li> </ul> </li> </ul>			

## Evolution du cadre sanitaire depuis le début de l'année

- ◆ **Le protocole sanitaire mis en place dans l'école depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 était au niveau 2 .**

### Points importants :

- une entrée et une sortie pour chaque classe sauf le midi
- lavage des mains plusieurs fois par jour
- pas de distanciation physique mais la plus grande distance possible
- l'accès aux jeux partagés est autorisé, le brassage est limité
- les locaux sont aérés plusieurs fois par jour et les classe 1 fois par jour

- ◆ Suite à l'évolution de la situation sanitaire en Ile et vilaine, le protocole sanitaire dans les écoles est passé au **niveau 1** à partir **du lundi 11 octobre**.

### Principaux changements en passant au niveau 1 du protocole sanitaire:

- Les élèves de l'école élémentaire ne porteront plus le masque (CP au CM2).
- Les personnels des établissements scolaires devront cependant continuer à porter le masque.
- La limitation du brassage ne sera plus obligatoire mais il faudra limiter les regroupements importants.
- La désinfection des surfaces pourra ne se faire qu'une fois par jour.
- Il n'y aura plus de restrictions dans la pratique de l'Education Physique et Sportive.

- ◆ L'école repassera **niveau 2** à compter du lundi 8 novembre.

## Gestion de cas covid.

En cas de symptômes évocateurs ou tout autre maladie, l'enfant reste à la maison et consulte un médecin. La famille informe l'école de l'absence de l'enfant. En fonction de l'avis du médecin, l'enfant peut revenir à l'école.

Si un enfant est un cas contact, il doit effectuer un retour sans symptômes après 7 jours avec le cas confirmé.

### Si l'enfant est un cas confirmé :

#### **① Fermeture automatique de la classe de l'élève pour une durée de 7 jours**

Dans les meilleurs délais et au plus tard le lendemain Quarantaine de 7 jours pour les élèves de la classe.

#### **② Réalisation (obligatoire en élémentaire) d'un 1er test immédiatement et d'un 2d test 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé pour tous les élèves en quarantaine**

**③ Si l'un des tests est positif L'élève devient un cas confirmé : isolement : 10 jours** ou, si persistance de la fièvre après 10 jours, 48 heures après disparition de celle-ci.

### **Si le 2d test est négatif Présentation d'une attestation sur l'honneur par les représentants légaux de l'élève :**

- **Attestation fournie** : retour en classe autorisé avec strict respect du port du masque pendant 7 jours et vigilance renforcée
- **Attestation non fournie** : poursuite de la quarantaine jusqu'à production de l'attestation sur l'honneur ou le cas échéant pendant 7 jours supplémentaires (14 jours maximum au total)

## **5) APC**

Les Aides Pédagogiques Complémentaires sont proposées de la PS au CM2. Celles-ci ne sont pas obligatoires. Elles se déroulent de 16h30 à 17h30 (17h15 pour les élèves de maternelle).

Le directeur académique a décidé que les APC seraient comme l'année dernière spécifiquement dédiées à la compréhension de l'écrit et à la lecture.

Organisées par groupes restreints d'élèves, elles sont complémentaires de celles conduites en classe. Elles visent à enrichir le langage oral et écrit des élèves et à développer les compétences des lecteurs et des futurs lecteurs. La mise en place de ce dispositif est soumise à l'accord des parents d'élèves.

## **6) Règlement intérieur de l'école et la Charte de la laïcité**

Voir annexe 2 : le règlement intérieur de l'école et la Charte de la laïcité (annexée au règlement) – remis à jour selon le règlement départemental paru en juillet 2020 et les modifications de cette rentrée 2021.

⇒ Approbation et vote du règlement intérieur. Le règlement est accepté par l'ensemble de membres.

## **7) Sécurité dans les écoles et PPMS 2021-2022 (Plan Particulier de Mise en Sécurité)**

Le PPMS de l'école est redéfini aux parents élus.

4 exercices par an à partir de cette année :

- 2 exercices d'évacuation incendie dont 1 dans le mois de la rentrée : fait le 13 septembre 2021

- 2 exercices PPMS :

1 exercices de confinement/ mise à l'abri

1 exercice attentat-intrusion extérieure à faire avant les vacances de la Toussaint : fait le 11 octobre 2021

Bilan : les 2 exercices se sont bien passés (lecture des CR de la fiche sécurité dans les écoles) mais il est important de pratiquer ces exercices.

### **EXERCICE évacuation-incendie du 13 septembre 2021**

**Scénario (localisation du départ de feu) : dans la classe de cycle 3 (1ère alarme déclenchée)**

Alarme déclenchée dans les 3 classes à 9h15

Exercice classique – (sans porte bloquée)

Temps d'évacuation :

-cycle 1 : 1min 20s – appel fait à 1min30 s

-cycle 2 : 1 min 25s – appel fait à 1m35s

-cycle 3 : 3min – appel fait à 3min 15

Problèmes rencontrés :

– ce n'est toujours pas évident de déclencher les 3 alarmes différentes dans les 3 classes qui sont dans des bâtiments différents.

– Il faut se déplacer dans les 3 bâtiments ce qui est très fictif quant au déclenchement d'une alerte réelle où le directeur ne se déplacerait pas pour aller déclencher les 3 alarmes (et évacuerait les locaux ?)

– Déclenchement de l'alarme de la classe de cycle 3 en premier car le temps de déplacement est le plus long

Remédiations envisagées :

- A demander à la MAIRIE : serait-il possible d'avoir une seule et unique alarme qui déclenche l'alerte dans les 3 bâtiments ?

## **EXERCICE attentat-intrusion du 11 octobre 2021**

**Objectif de l'exercice :** réagir au nouveau signal dans chaque classe

**Scénario :**

*Une personne malveillante et armée s'est introduite dans l'école en passant par-dessus le portail. L'enseignante de la classe de cycle 3 la voit pénétrer dans la cour... Elle déclenche l'alerte lumineuse rouge pour dire qu'une menace est présente. Les autres enseignants renvoient le signal rouge dans les autres classes.*

Les élèves, informés et formés les semaines précédentes, ont pu réfléchir et se préparer à acquérir les bons réflexes dans ce type de situation.

Une discussion permettant d'évoquer les sensations éprouvées pendant l'exercice a été ensuite menée dans les classes avec les enseignants.

**Problèmes rencontrés :**

- La salle attenante à la classe de cycle 2 était ouverte.
- Le signal lumineux n'est pas allé jusqu'à la dernière classe.
- La classe de cycle 1 n'a pas de clé pour s'enfermer dans la salle de sieste.

**Remédiations envisagées :**

- Dans la classe de cycle 2, il faut bien fermer toutes les portes.
- Le signal lumineux doit bien être transmis par les autres classes.
- Dans la classe de cycle 1, une clé pourrait être fournie par la mairie pour s'enfermer dans le dortoir.

**Bilan :**

- L'objectif principal est atteint partiellement car le signal lumineux a dû être relancé. Cependant les classes ont réagi avec une conduite adaptée au signal lumineux.

## **8) Rythmes scolaires**

Les rythmes scolaires sont les mêmes que l'année dernière.

## **9) Actions pédagogiques et projets pour l'année scolaire 2021-2022**

### **a) LES CONTES**

Chaque classe va travailler sur le thème de les contes au sein de sa classe.

En fonction du protocole sanitaire, un temps fort sera réalisé en novembre en brassant les différentes classes ou non avec l'aide de certains parents si c'est possible.

### **b) MUSIQUE A L'ECOLE**

Notre projet «les contes en musique » en lien avec notre projet d'école a été validé par l'inspection. Clément Lagrega (intervenant en musique) intervient auprès de nos élèves de la CP et CM tous les mardis après 15h30-16h30 une semaine sur deux jusqu'à la fin de l'année.

Sur le thème de l'année "Les contes", les élèves apprennent à chanter en chorale des chansons évoquant le thème des contes. Des écoutes musicales sensibilisent les élèves à la reconnaissance de divers instruments de musique. Des productions instrumentales et vocales seront réalisées par les élèves.

### **c) SALON DU LIVRE :**

La participation des 3 classes au **salon du livre de la jeunesse** (Fougères) en novembre 2021.

Les élèves de PS au GS iront à la médiathèque de St Marc Le Blanc visiter l'exposition consacrée à l'illustratrice Elisa GEHIN et ils rencontreront dans la classe l'auteure.

Marc BARON viendra dans la classe de CP-CM et Chloé ALMERAS viendra le jeudi 18 novembre dans la classe de CE1-CE2.

***Une demande de subvention est faite à la Mairie comme chaque année.***

### **d) RENCONTRES SPORTIVES USEP**

Les rencontres entre les classes sont pour l'instant suspendues. Seules des rencontres entre des classes d'une même école sont autorisées. Nous avons décidé de ne pas inscrire de classe cette année.

### **e) PISCINE (à COGLEO à ST Brice en Cogles)**

- CE1/CE2 : tous les jeudis matins au 1er trimestre
- CP/CM: tous les lundis après-midi au 3ème trimestre

### **f) ECOLE ET CINEMA**

Les 3 classes participeront à cinécole cette année (1 film) au dernier trimestre. Nous attendons la confirmation.

### **g) ALIMENTATION**

Les classes de CE1-CE2 et CP-CM se sont inscrits aux programmes pédagogiques TERR'ALIM et les gastronomes en circuit court. Ils seront sensibilisés sur l'alimentation et travailleront en relation avec les agents périscolaires ainsi que l'ESAT pour découvrir comment sont élaborés les repas à la cantine.

### **h) Sortie scolaire**

Les élèves de toute l'école participeront à une sortie scolaire à Brocéliande au mois de juin. Ils réaliseront des balades contées et réaliseront un atelier manuel.

La classe de CP-CM participera à un spectacle sur les contes en lien avec la programmation du coglais.

## **10) Péricolaire et Mairie**

### **a) Remerciements pour tous les travaux faits pendant l'été:**

*Les réparations* : volet électrique, chasse d'eau, urinoir, ampoule.....

*Les travaux* : escargot, banc, un évier en maternelle, un évier pour les ATSEM, un robinet supplémentaire dans les WC extérieurs

Merci aux agents techniques pour le nettoyage de la cour et divers petits travaux dans l'école fin août et début septembre.

### **b) Travaux à faire**

Rénovation du bureau de direction et de la salle de la photocopieuse.

## **11) Questions des parents**

Pas de question avant la réunion.

## **12) Divers**

Madame Derennes nous évoque l'importance du savoir rouler et la savoir nager. Ce sont des axes qui ont été déjà relayés au niveau de l'inspection académique et qui se mettent ou se mettront en place dans l'école.

*Secrétaire de séance : S.BERTRAND*

*Président de séance : S.BERTRAND*